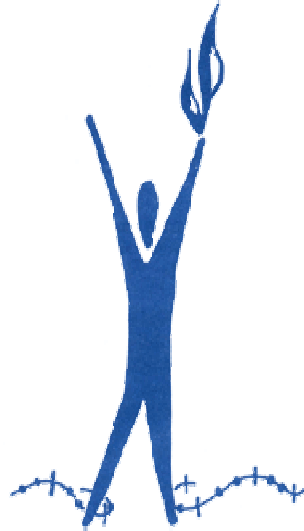


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme
« ITEKA »***

« ITEKA N'IJAMBO »n° 18

Semaine du 01 au 07 août 2016

TABLE DES MATIERES	PAGE
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4. CAS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA LIBERTE DE MOUVEMENTS ET DE CIRCULATION</i>	8
<i>I.5. TRAFIC DES ETRES HUMAINS</i>	8
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>II.1. PHENOMENE DE CADAVRES</i>	9
<i>II.2. D'AUTRES FAITS RELEVES</i>	10
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

EAC: *East African Community*

ECOFO: *Ecole Fondamentale*

E.P: *Ecole Primaire*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL: *Front National de Libération*

L.CO :*Lycée communal*

LCV:*Lésions Corporelles Volontaires*

MSD :*Mouvement pour la Solidarité et de le Développement*

OPP :*Officier de Police*

VQ:*Vol Qualifié*

SNR: *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

0.INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 15 personnes ont été tuées, au moins 10 personnes ont été torturées, au moins 137 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Le phénomène de cadavres continue à s'accroître dans le pays. La Ligue Iteka a enregistré au moins 13 cadavres dont 12 retrouvés dans une fosse commune à Vyerwa, commune et province de Ngozi.

En effet, des membres de la Ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD arrêtent des personnes et les torturent avec la complicité de la police et de l'administration publique. Dans ce Bulletin, la ligue Iteka continue à enregistrer des abus attribués à ces jeunes, qui se commettent au grand jour sans qu'aucune mesure de redressement ne soit envisagée pour y mettre fin.

La semaine a aussi été marquée par des faits sécuritaires qui ont occasionné certains dégâts matériels et humains.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un jeune homme tué en commune Rutovu, province Bururi

Un jeune homme qui n'a pas été identifié, a été sommairement exécuté par des policiers commandés par le chef de poste Matana, le nommé Moise Arakaza surnommé Nyiganga. La scène s'est déroulée en date du 2 août 2016, sur la colline Sanzu, commune Rutovu en province de Bururi. Selon des sources sur place ces policiers l'ont abattu de plusieurs balles, l'ont ensuite égorgé avant de l'enterrer sur place. Les habitants de la localité qui assistaient à la scène ont appris de la bouche de ces policiers que la victime était un voleur. Une peur panique règne sur cette colline où les habitants ne comprennent pas pourquoi ces policiers ont décidé de venir précisément sur cette colline pour y commettre un tel crime.

Un prisonnier mort « par négligence » en prison de Muyinga

Gervais Sinabajije, âgé de 64 ans, prisonnier, originaire de la colline Nyamihondi, commune Butihinda est décédé dans la prison centrale de Muyinga en province Muyinga dans la nuit du 31 juillet 2016. Emprisonné depuis le 3 décembre 2015, le défunt était accusé de "Rébellion et Enlèvement des Bornes" et était déjà condamné. Les prisonniers dénoncent la négligence de la part du "Responsable du Service Social de la Prison". Ce dernier est accusé par les prisonniers de ne pas accorder aux prisonniers la permission de se faire soigner à temps.

Rappelons que dans la soirée du 25 juillet 2016, un autre prisonnier du nom d'Elias Nishemezwe, mineur âgé de 17ans, avait succombé de sa maladie négligée par l'administration pénitentiaire, selon des sources sur place.

1.2.DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Trois jeunes torturés par les Imbonerakureen commune Busoni, province Kirundo

En date du 1er août 2016, en zone Gatare, commune Busoni, province Kirundo, les nommés Pierre Zawuli, Elias Butoyi et Moïse Munezero, ont été arrêtés et torturés par des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, commandés par le chef de zone Gatare, Manirambona Vital accompagné d'un certain Muvunyi qui fut président du parti CNDD-FDD au niveau de la commune.. Selon des sources sur place, ces trois personnes ont d'abord été incarcérées au cachot de la zone Gatare, commune Busoni avant d'être conduites à un endroit que ces imbonerakure appellent "Golgotha" où elles ont subi des séances de bastonnades accusées d'avoir tenu une réunion illégale chez l'une d'entre elles Pierre Zawuli.

Un journaliste menacé et tabassé par un Officier de police à Rutana

En date du 01 août 2016, un journaliste du nom de Nestor Ndayitwayeko, aussi correspondant d'Infos Grands Lacs, a été menacé puis tabassé par un Officier de la PNB, dans un bar à Rutana. Les sources sur place ont indiqué que ce journaliste est considéré comme le souffre-douleur de ce policier qui lui disait régulièrement des mots blessant « pourquoi tu ne rejoins tes collègues au Rwanda ».

Une personne arrêtée et torturée en commune Butihinda, province Muyinga.

En date du 2 août 2016, le nommé Copas Mbazumutima, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, originaire de la colline Rukira, commune Butihinda a été arrêté par Révoat Rukerandinzi, secrétaire communal et président communal du parti au pouvoir le CNDD-FDD. La victime a été conduite à bord du véhicule privé de cette autorité, à la permanence du parti où elle a été retenue pendant plus de deux heures, battue et menacée de mort par des Imbonerakure. Des sources sur place indiquent que ces derniers l'accusaient d'avoir dénoncé auprès de l'autorité administrative leurs abus.

Cinq personnes arrêtées et torturées en province Kirundo

En date du 1^{er} août 2016, les nommés Félix Nijimbere, âgé de 24ans, et J.Bosco Bizabishaka, âgé de 20 ans, tous les deux originaires de la colline Rubira, zone et commune Musenyi, province Bubanza, ont été arrêtés et torturés par des éléments de la Ligue des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD en complicité avec des policiers. Ces derniers leur ont soutiré successivement 48 000 frw et 8000 frw, accusés de posséder cette monnaie du Rwanda et de fréquenter ce pays.

Le nommé Valence Sibomana, âgé de 26 ans, originaire de la colline Nyamabuye, zone Kigina, a été arrêté et torturé en date du 1^{er} août 2016 par des Imbonerakure commandés par leur chef Myandagaro, président de la Ligue des jeunes Imbonerakure au niveau collinaire.

La victime était soupçonnée avoir volé des habits. Des traces de tortures sont visibles sur son corps.

1.3. DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ARBITRAIRES

Une femme arrêtée en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 2 août 2016, une rwandaise du nom de Christine Mukankuri, a été arrêtée en commune Gihogazi, province Karuzi. Elle a passé la nuit dans le cachot de cette commune. Selon des sources sur place, cette femme avait été interpellée par des Imbonerakure puis remise aux responsables administratifs, suspectés de procéder à la reconnaissance du terrain et de collaborer avec la rébellion.

Un commerçant arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Dans la nuit du 1^{er} août 2016, un commerçant du nom de Jean Bosco Kiyangea a été arrêté par des jeunes Imbonerakure en commune Kayogoro, province Makamba. Des témoins affirment que la victime a été accusée par ces Imbonerakure d'avoir participé dans les manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ce commerçant a été conduit au cachot du SNR au chef-lieu de la province, selon des sources de la police.

Au moins cent personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Au moins 100 personnes ont été arrêtées, sur la 3^{ème} avenue de la zone urbaine de Musaga au cours d'une fouille perquisition opérée par la police et des jeunes Imbonerakure, dans la matinée du 1^{er} août 2016. Toutes ces personnes ont été sorties de leurs parcelles et sommées de montrer et d'acheter les cahiers de ménages avant d'être relaxées. Des sources sur place indiquent que cette localité est sous contrôle policier quotidien du fait de son emplacement proche de la résidence du Ministre de la sécurité publique Alain Guillaume Bunyoni. Des interpellations policières quasi quotidiennes se déroulent sur cette avenue redoutée par cette haute autorité au service de la répression des opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Cinq jeunes hommes arrêtés en commune et province de Rutana

Les nommés Oscar Riyazimana âgé de 25 ans, élève en seconde scientifique au L.CO Buhiga, Jérôme Nduwamahoro, âgé de 20 ans, élève de la 9^{ème} à l'ECOFO Kiganda, J.Bosco Mugisha, âgé de 19 ans, Gérard Kezubumwe, âgé de 25 ans et Fabrice Niyomuremyi, âgé de 19 ans, viennent d'être relaxés après avoir passé 4 jours au cachot de la police au chef-lieu de la province Rutana. Les victimes avaient été arrêtées en date du 30 juillet 2016 vers 11 heures, sur la colline de Mwayi, commune et province Rutana. Ils ont été arrêtés alors qu'ils avaient montré leurs cartes nationales d'identité. Des sources policières indiquent que ces jeunes avaient été soupçonnés d'être des rebelles qui voulaient rejoindre d'autres rebelles dernièrement arrêtés en commune et province Rumonge. Originaires de la colline Muyange, commune de Bugenyuzi en province de Karuzi, ces détenus disaient revenir à pied de la province Makamba où ils s'étaient rendus pour chercher du travail et de l'argent.

Des sources sur place indiquent que ces jeunes ont été récupérés par un véhicule dépêché par l'administrateur de leur commune d'origine, mercredi le 03 août 2016, pour les faire retourner chez eux.

Deux cas de détentions illégales en province de Ngozi

Le nommé Eric Habyarimana, âgé de 25 ans, originaire de la Colline Muramba, Commune Marangara et province Ngozi, est détenu au cachot de la P.J Ngozi depuis le 18 juillet 2016. Il est accusé d'abus de confiance et n'a jamais comparu depuis le jour de sa détention.

L'autre détenu illégal est le nommé Martin Hakizimana, âgé de 29 ans, originaire de la colline Gishoka, commune Tangara, province Ngozi mais résidant au quartier Shikiro de la Ville de Ngozi. Il a été arrêté le 17 juillet 2016, mis en garde à vue d'abord au cachot du poste de police de Tangara puis transféré au cachot de la P.J Ngozi accusé de vol qualifié d'une moto. Il reste détenu et son dossier se trouve dans les mains du Parquet de Ngozi.

Pour tous ces deux cas, les délais de la garde à vue est loin en dépassement alors que l'article 34 du code de procédure pénale.

Arrestation et détention du chef provincial de protection civile en province de Cankuzo

En date du 3 août 2016, OPP2 Eric Bigirimana, a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat provincial de Cankuzo, accusé d'avoir tenté d'assassiner le chef du SNR Cankuzo la veille.

Des témoins de la scène rapportent que l'incident a eu lieu dans un bar où le policier était entrain de partager un verre avec des amis discutant de l'assainissement des bars et restaurants. Faisant un petit tour pour vérifier la propreté de ce bar, Eric Bigirimana rencontré le chef SNR Nicaise Mugande avec qui il a eu de violentes disputes. Le policier s'est vu confisqué son pistolet et sa Motorola après avoir tenté de tirer sur Nicaise Mugande. Le lendemain, après une réunion de sécurité tenue par le Gouverneur de Cankuzo, la décision d'arrêter Eric Bigirimana a été prise. Il est poursuivi de vouloir tirer sur le chef SNR. En date du 5 août 2016, il a été entendu pour la 1^{ère} fois au Parquet de Cankuzo. Ses amis et collègues craignent pour sa vie. Précisons que l'OPP2 Eric Bigirimana, est un ancien rebelle du FNL d'Agaton Rwaswa, avant son intégration au sein de la PNB.

Dix-sept personnes détenues illégalement en province de Rutana

En date du 4 août 2016, des détenus dont les dossiers avaient été clôturés depuis le 2 août 2016 étaient encore dans le cachot de Police de Giharo, province Rutana. Il s'agissait de Alphonse Ntahomvukiye âgé de 51 ans, accusé de V.Q, TERENCE Baranyimba âgé de 41 ans, accusé de V.Q, Sabin Sibomana âgé de 29 ans, accusé de V.Q, Télesphore Fyinkiri âgé de 36 ans, accusé de V.Q, Vyingiri âgé de 26 ans, accusé de V.Q, Joachim Ntakarutimana âgé de 25 ans, accusé de V.Q Sylvère Kabavamukanwa âgé de 51 ans, accusé de L.C.V, Vital Bavumiragiye âgé de 51 ans, accusé de viol, Elie Niyonzima âgé de 31 ans, accusé de recrutement des mouvements rebelles et Vénuste Niyonzima âgé de 28 ans, accusé de recrutement des mouvements rebelles. Selon des sources sur place, l'OPJ, a informé le procureur mais ce dernier lui a rétorqué que le véhicule du parquet était en panne et qu'il n'était pas à mesure de déplacer ces détenus.

En date du 5 août 2016, la même situation de détentions illégales s'observait au cachot de police de Rutana. Les dossiers des nommés Louis Kazokura âgé de 62 ans, accusé de

détention des chanvres , Samuel Ntiranganiza âgé de 33 ans, accusé d'enlèvement de bornes, EricSindayigaya âgé de 39 ans, accusé de viol, Elias Harerimana âgé de 29 ans ,accusé de détention d'une menotte et usurpation de fonction publique, Léonard Nzokirantevye âgé de 42 ans, accusé de recel frauduleux, Nepomuscène Hitimana âgé de 36 ans ,accusé de L.C.V.G et Guillaume Ndayiragije âgé de 46 ans ,accusé de refus de comparution avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet depuis respectivement le 19,21,28 juillet, 1,02,02 et le 2aout 2016. En principe c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

Une femme arrêtée au quartier Mutakura, en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura.

Dans la matinée du 5 août 2016, une rwando-burundaise du nom de Claudine Umutesi, a été arrêté dans le quartier de Mutakura, zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Elle a été interpellée lors d'une fouille perquisition organisée chez elle. Selon des sources sur place, elle a été conduite dans le cachot de police au chef-lieu de la zone de Cibitoke, avant d'être transférée au cachot du SNR, situé tout près de la cathédrale Regina Mundi. Sa double nationalité a été le principal motif de son arrestation.

I.4. CAS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA LIBERTE DE MOUVEMENTS ET DE CIRCULATION

En date du 4 aout 2016,la police burundaise a exécuté une mesure du gouvernement burundais qui consistait à interdire les compagnies de voyage Volcano et Yahoo Express de quitter leurs parkings se trouvant en ville de Bujumbura à destination de la République rwandaise. Par la suite, ces compagnies ont reçu l'autorisation de quitter la ville de Bujumbura mais ont été bloquées à la Frontière rwando-burundaise. Selon des sources sur place, les voyageurs ont été contraints de traverser la frontière à pied afin de prendre un autre bus du côté rwandais pour pouvoir poursuivre leur chemin. Les mêmes sources ont indiqué que la police a intimé l'ordre à ces compagnies de voyage de retourner à Bujumbura avant d'avoir déposé leurs clients à la frontière. Il y avait quelques jours, le 2^{ème} Vice Président de la République, Joseph Butore, avait mis en garde tout agent de la police et de l'administration qui autoriserait l'exportation de produits burundais vers le Rwanda. Des défenseurs de droits de l'homme dénoncent une violation flagrante de la liberté de mouvements et de circulation reconnue par le Pacte international relatif aux droits civils et politique ratifié par le pays. Ils regrettent aussi que le Burundi ne respecte plus les traités et protocoles qui le lient avec les pays de l'EAC.

Rappelons que des commerçants burundais se sont vus confisqués leurs produits après avoir tenté de traverser la frontière vers la Rwanda accusés par le pouvoir burundais d'approvisionner des rebelles qui seraient basés dans ce pays.

I.5. TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Le phénomène de trafic des êtres humains continue au Burundi et se déroule sous plusieurs formes mais avec le même objectif d'exploitation domestique. Après le trafic des êtres humains vers les pays arabes, l'on parle aujourd'hui de trafic des enfants vers des familles qui

veulent les exploiter mais aussi de trafic des jeunes gens vers la Tanzanie où ils sont exploités dans des champs de manioc et de tabac. Le phénomène s'accroît dans un contexte de crise socio-politique qui a aggravé la situation économique des ménages burundais. A titre illustratif, la ligue Iteka rapporte ici deux cas :

Un tanzanien surpris en flagrant délit de trafic des êtres humains en province Muyinga

Le nommé Malichadesi Rwalangire, un Tanzanien de 42 ans, originaire de région de Karengé, Kagera en République Unie de la Tanzanie reconnaît la salle besogne. Il a été arrêté, le 27 juillet 2016, par la police en commune Mwakiro, province Muyinga lorsqu'il tentait d'amener avec lui une victime mineure du nom de Nestor Iradukunda, âgée de 16 ans. Au cachot du commissariat de police en province Muyinga, le parquet lui reproche d'avoir voulu emmener 16 personnes y compris des mineurs pour travailler en Tanzanie. Le présumé trafiquant s'est entretenu avec des observateurs des droits de l'Homme. Il ne nie pas les accusations mais pensait le faire légalement. Il s'explique en disant qu'il possède tous les papiers officiels nécessaires, provenant des services de Migration en Tanzanie.

Trafic de deux jeunes filles mineures en province Kayanza

Deux jeunes filles mineures de la classe de 5^{ème} à l'EP de Murago Irakoze âgée de 13 ans, fille de Tite Bujude et Espérance Nininahazwe, âgée de 14 ans, fille de Romuald Ngendabanka ont été victimes de trafic humains. Selon des sources sur place, Lazare Bagayuwitunze, le père de Tite Bujude et grand père d' Irakoze avait reçu 10.000 fbu pour livrer sa petite fille qui vivait chez lui. Ces deux jeunes filles ont été remises à leurs parents mercredi le 3 août 2016 par l'administration en collaboration avec la police qui avait été vite saisie par leurs parents.

Les enquêtes ont abouti à l'arrestation de deux hommes connus respectivement sous les noms d'Adélin Niyondiko et Lazare Bagayuwitunze de la colline Ruhande, zone Nyabihogo de la commune Kayanza accusés d'avoir livré ces deux jeunes filles à une personne inconnue qui serait originaire de la localité de Musenyi en commune Mpanda, province Bubanza. Ce dernier allait les employer dans les travaux domestiques de son ménage. Les mêmes sources précisent que les deux filles ont été examinées à l'hôpital de Kayanza et qu'elles étaient en bonne santé.

Les parents de ces enfants ont été satisfaits par l'intervention de l'administration dans la récupération de leurs enfants mais les prévenus ont été libérés sans aucune sanction

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Une femme tuée en commune Busiga, province Ngozi

Un corps sans vie d'une femme nommée Libérate Mpfagutunga, membre du MSD, a été retrouvé lundi le 1^{er} août 2016, dans la rivière séparant les collines Nyabizinu et Rundaga située dans la zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi. Selon un témoignage recueilli auprès de sa famille, la victime aurait été tuée à cause de son appartenance politique. Des Imbonerakure de cette localité sont pointés du doigt pour être auteurs présumés de ce meurtre.

Les sources sur place affirment en effet que le corps de la victime montrait que cette dernière avait été poignardée.

Une fausse commune retrouvée à Vyerwa, province de Ngozi

En date du 5 août 2016, une fausse commune contenant 12 personnes a été retrouvée en zone Vyerwa, commune et province de Ngozi. Les sources sur place ont indiqué que cette fosse commune contenait 12 cadavres des personnes tuées par des agents du SNR. Elles ont témoigné aussi que la fosse commune se trouve exactement dans la parcelle du Général de la FDN du nom de Nyamugarika, chef de la garde Présidentielle de Pierre Nkurunziza. Des jeunes Imbonerakure ont par la suite déterré les 12 cadavres et les ont brûlés à l'aide de l'essence pour faire disparaître des traces.

II.2.AUTRES FAITS RELEVES

Deux personnes blessées au quartier Ruziba, en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} août 2016, vers 20 heures, deux grenades lancées par des inconnus dans un bar situé près d'une école primaire, ont blessé deux personnes dans le quartier Ruziba, en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Parmi les victimes, un était un taxi vélo. Deux personnes blessées en commune Gihanga, province Bubanza.

Dans la nuit du 31 juillet 2016, un groupe armé en tenue militaire a attaqué une voiture au niveau de la 3^{ème} transversale en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place les auteurs de cette attaque ont blessé deux personnes et volé de l'argent et des téléphones portables aux passagers qu'ils ont pris en otage quelques temps avant de les relaxer.

Une grenade lancée au chef-lieu de la province Bubanza

En date du 3 août 2016, vers 5 heures du matin, une grenade a été lancée tout près du domicile du commissaire provincial de la police en province de Bubanza. La grenade a explosé dans un champ, tout près de la maison du commissaire provincial de police. Selon des sources sur place, les auteurs de l'attaque étaient à bord d'une moto.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées.

L'évolution de la situation sécuritaire reste marquée par des cas d'allégation de violations et de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales.

Vu cette situation qui ne cesse de se détériorer dans le pays, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De respecter et de faire respecter les droits de ses citoyens ;
- De punir les auteurs des violations des droits de l'Homme.

B) A l'UA

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De veiller à l'accélération du dialogue inter Burundais qui vient d'être relancé, le 22 mai 2016, pour que les violations de droits de l'Homme et l'insécurité grandissante dans le pays cessent.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.

D) A la Médiation Tanzanienne

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.